

Un Erasmus des apprentis expérimenté en 2016

Johanna Bouquet | Publié le 09.12.2015 à 17H22

Recommander

2

Tweeter

Partager

G+

0

0

A+

A-

✉

🖨

💬



Pour bénéficier d'un séjour Erasmus, les apprentis devront rallonger leur cursus initial de six mois à un an.

Rendre accessible la mobilité européenne aux étudiants en alternance. C'est le projet du député européen Jean Arthuis (UDI). Après plus d'un an de tractations politiques, un projet pilote sera lancé à la rentrée 2016.

L'eurodéputé Jean Arthuis entend associer l'alternance à la mobilité, grâce aux fonds d'Erasmus. "Pour apprendre une langue, il faut que les étudiants puissent partir pendant au moins un an", juge-t-il.

Mais **l'enseignement en alternance n'est pas harmonisé en Europe**, comme c'est le cas depuis 2010, avec le processus de Bologne pour "l'espace européen de l'enseignement supérieur". Pour mettre en place ce projet, il faut prendre en compte les pratiques de 28 pays différents.

Pour le ministère de l'Enseignement supérieur de Belgique, par exemple, "les difficultés pratiques seraient notamment de mesurer **quels sont les secteurs professionnels qui, à l'étranger, sont demandeurs**" et qui, en même temps, **répondent aux critères d'enseignements belges**.

LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE DES JEUNES

Près de 5 millions de jeunes de moins de 25 ans sont sans emploi en Europe. Pour Jean Arthuis, **"les étudiants qui ont pu faire un Erasmus et passer une année en dehors de leur pays d'origine sont bien mieux prémunis contre le chômage que les autres"**. Il faut, selon lui, que les jeunes puissent "visualiser ce qu'est le marché européen".

Pour financer cela, Jean Arthuis demandera 500 millions à la Commission européenne en 2017, dans le cadre de la révision du cadre financier pluriannuelle. Pour passer ensuite à 1,5 milliard d'euros, soit 1% du PIB de l'Union.

UN STATUT DE TRAVAILLEURS DÉTACHÉS ?

Les questions juridiques sont cruciales dans la mise en œuvre du projet. Pour Jean Arthuis, il faudra "peut-être envisager d'appliquer le régime des travailleurs détachés" aux étudiants. C'est-à-dire **appliquer pour chacun les droits de leurs pays, là où ils seront détachés tant les législations nationales sont différentes**.

Toutes les formations en Europe ne préconisent pas de "contrats d'apprentissage" et n'ont pas les mêmes conditions de formation. **Les apprentis devront envisager d'ajouter entre six mois et un an à leur cursus initial**. Le tout est de savoir si les étudiants "sont prêts à faire ce sacrifice".

Pour Mireille Belmontet, en charge de la mobilité à ERUDIS Formation, à Avignon, le profil des étudiants en alternance est particulier. **"C'est un public autonome avec souvent des responsabilités financières. Les étudiants sont prêts à la mobilité, mais ils ont une exigence de résultats**. Pouvoir obtenir un emploi derrière, c'est cela leur priorité".

UN PROJET PILOTE EN 2016

Un budget de 2,35 millions d'euros a été débloqué pour expérimenter cet Erasmus des apprentis. D'ici fin janvier 2016, la Commission européenne devrait lancer **un appel à proposition pour les écoles en alternance**.

Pour être éligible, quatre conditions s'imposent : être en partenariat avec au moins une école dans un autre pays, développer un cours d'initiation de la langue du pays, avoir un programme de formation théorique et avoir un réseau d'entreprises prêt à accueillir des jeunes venus d'ailleurs. **Les premiers alternants partiront en Erasmus en septembre 2016**. Jean Arthuis espère que 200 apprentis pourront en bénéficier.